

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL – 9 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le 9 octobre 2024 à 19 h 30

À laquelle sont présents :

Messieurs Paul Carbonneau, préfet et maire d'Yamachiche;
Yvon Deshaies, préfet suppléant et maire de Louiseville;
Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Nancy Mignault, mairesse de Sainte-Étienne-des-Grès;
Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;
Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;
Messieurs Claude Boulanger, maire de Charette;
Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;
Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;
Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
Dominic Germain, représentant d'Yamachiche;

Absence :

Madame Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

Mesdames Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière;
Carole Robert, secrétaire au greffe;

Messieurs Pier-Olivier Gagnon, coordonnateur du service des communications;
Léandre Paillé Casaubon, coordonnateur du service d'aménagement
et développement du territoire;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de monsieur Paul Carbonneau, préfet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

270/10/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Sainte-Étienne-des-Grès;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, comme déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code municipal.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- Ratification des décisions inscrites au procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 septembre 2024

271/10/2024 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif, tenue le 5 septembre 2024, comme rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 septembre 2024

272/10/2024 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Dominic Germain, représentant d'Yamachiche;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 11 septembre 2024, comme rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Correspondance

273/10/2024 Proposition de Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère, appuyée par Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, comme déposée;

QUE la liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Registre des chèques - baux de villégiature

Liste du déboursé effectué :

- 26 août 2024 dépôt par chèque # 1034 de 21,01;

274/10/2024 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil approuve, au 9 octobre 2024, le déboursé direct effectué de la MRC de Maskinongé pour les baux de villégiature, totalisant la somme de 21,01 \$;

QUE le paiement en soit ratifié et autorisé.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Approbation des comptes soumis

Comptes déposés en octobre 2024

Liste de déboursés directs effectués :

- le 3 septembre 2024, paiements par AccesD Affaires #4783 à #4789, d'un montant de 86 013,34 \$;
- le 26 août 2024, paiements par AccesD Affaires #4790 à #4799, d'un montant de 8 261,92 \$;
- le 6 septembre 2024, paiements par AccesD Affaires #4800 à #4804, d'un montant de 10 528,63 \$;
- le 24 septembre 2024, paiements par AccesD Affaires #4805 à #4806, d'un montant de 24 072,17 \$;
- le 11 septembre 2024, paiements par chèques #27794 à #27800 d'un montant de 20 724,77 \$;
- le 23 septembre 2024, paiements par chèques #27801 à #27804 d'un montant de 928,28 \$;
- le 16 septembre 2024, paiements par Transphere #S12285 et #S12298 d'un montant de 13 262,18 \$;
- Liste des comptes à payer le 9 octobre 2024, paiements par chèques #27805 à #27842 d'un montant de 46 440,45 \$;
- Liste des comptes à payer le 9 octobre 2024, paiements par Transphere #S12299 à #S12343 d'un montant de 458 319,43 \$;

Comptes totalisant la somme 668 551,17 \$.

275/10/2024 Proposition de Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Johanne Champagne;

Que soient approuvés au 9 octobre 2024, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de 668 551,17 \$;

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Rapport budgétaire global au 30 septembre 2024

Objet : Dépôt du rapport budgétaire global
N/D : 302.01

276/10/2024 Proposition de Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface, appuyée par Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire global au 30 septembre 2024.

Proposition acceptée à la majorité des membres présents.

GESTION FINANCIÈRE

Immeuble sis au 681, boulevard Saint-Laurent Est à Louiseville

Objet : Offre de prix pour démolition et enlèvement de la fosse septique
N/D : 210.03, 306.01 et 603.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a fait l'acquisition de la bâtisse sise au 681, boulevard Saint-Laurent Est à Louiseville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la démolition de ladite bâtisse et de l'enlèvement de la fosse septique dont le statut est non conforme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé par la résolution numéro 94/04/2024 autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à des appels d'offres de prix à différentes entreprises, pour la démolition et l'enlèvement de la fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à ces appels d'offres sur invitation, quatre (4) entreprises ont été invitées et que trois (3) d'entre elles ont fait parvenir leurs offres de prix, à savoir :

- Choc Démolition offre de 42 410,00 \$, taxes en sus;
- Construction Démolition GB offre de 53 400,00 \$, taxes en sus;
- Les Entreprises Sylvain Trahan inc. offre de 57 000,00 \$, taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a pris connaissance des offres et que l'entreprise Choc Démolition peut effectuer les travaux selon les exigences demandées;

POUR CES MOTIFS :

277/10/2024 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé octroie le contrat à l'entreprise Choc Démolition selon l'offre de prix de cette dernière soit 42 410,00 \$, taxes en sus, pour la démolition de l'immeuble sis au 681, boulevard Saint-Laurent Est à Louiseville ainsi que l'enlèvement de la fosse septique, selon le devis;

QUE les coûts reliés au contrat soient pris dans le surplus accumulé de l'ensemble des municipalités;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Maskinongé tous documents relatifs à ces travaux.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – (Énercycle)

Objet : Prévisions budgétaires 2025

N/D : 301

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (*Énercycle*) a adopté le 23 septembre 2024, le budget de l'exercice financier 2025 en vertu de la résolution numéro 2024-09-5788;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, et 603 du *Code municipal*, le budget est soumis à l'approbation des membres d'*Énercycle*;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu une copie des prévisions budgétaires 2025 d'*Énercycle*;

POUR CES MOTIFS :

278/10/2024 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Sainte-Étienne-des-Grès;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve les prévisions budgétaires de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (*Énercycle*) pour l'exercice financier 2025;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Règlement d'emprunt numéro 2024-09-67 - Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle)

Objet : Approbation de l'adoption du règlement d'emprunt 2024-09-67

N/D : 202

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (*Énercycle*) a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 23 septembre 2024, le règlement d'emprunt portant le numéro 2024-09-67 décrétant une dépense et un emprunt de 401 000,00 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de l'Islet;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement requiert l'approbation des municipalités membres de la Compétence 3 de la Régie en matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables;

POUR CES MOTIFS :

279/10/2024 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve l'adoption, par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (*Énercycle*), du règlement d'emprunt portant le numéro 2024-09-67, décrétant une dépense et un emprunt de 401 000,00 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de L'Islet.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

COOPTEL

Objet : Entente pour la location de fibres d'une durée de 3 ans
N/D : 210.03 et 306.01

Ce sujet a été ajourné et sera présenté à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil, le mercredi 13 novembre 2024.

Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Objet : Réservation des chambres et autorisation de signature
N/D : 306.01 et 410.01

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel au Centre des congrès de Québec, du 25 au 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un bloc de trente (30) chambres ainsi qu'une suite servant de point de rencontre devront être réservés au Château Laurier de Québec pour et au nom de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

280/10/2024 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tout document relatif à la réservation au Château Laurier, de trente (30) chambres ainsi qu'une suite servant de point de rencontre, à l'occasion du congrès de la FQM qui se déroulera du 25 au 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec et en autorise le paiement;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONFORMITÉ
Municipalité de Saint-Boniface
Règlement de zonage
Règlement numéro 580

INTITULÉ : « Règlement #580 modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage #337 par la suppression des lots 3 762 142, 4 047 381, 3 762 143 et 3 762 174 dans la zone 218-1 pour être ajoutés à la zone 218 tel que démontré au plan de l'annexe B du présent règlement, et modifiant le Règlement de zonage #337 à la grille de la zone 218-1 »

Date d'adoption	7 octobre 2024
Date de transmission à la MRC	8 octobre 2024
N/D : 1103.03	

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le Règlement #580 de la municipalité de Saint-Boniface par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet de modifier le plan de zonage en agrandissant la zone 218 à même une portion de la zone 218-1 afin de mieux refléter la réalité du secteur;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a également pour but d'apporter une modification au nombre d'étages maximum permis dans la zone 218-1;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé estime que le Règlement #580 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS :

281/10/2024 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le Règlement #580 modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage #337 par la suppression des lots 3 762 142, 4 047 381, 3 762 143 et 3 762 174 dans la zone 218-1 pour être ajoutés à la zone 218 tel que démontré au plan de l'annexe B du présent règlement, et modifiant le Règlement de zonage #337 à la grille de la zone 218-1 conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE la greffière-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

CONFORMITÉ
Municipalité de Saint-Boniface
Règlement de zonage
Règlement numéro 582

INTITULÉ : « Règlement #582 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de créer la nouvelle zone 349 »

Date d'adoption	7 octobre 2024
Date de transmission à la MRC	8 octobre 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le Règlement #582 de la municipalité de Saint-Boniface par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet de créer la zone 349 à même une partie des zones 303, 304 et 305, afin de mieux encadrer le développement souhaité pour cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé estime que le Règlement #582 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS :

282/10/2024 Proposition de Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, appuyée par Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le Règlement #582 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de créer la nouvelle zone 349 conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE la greffière-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Gestionnaire régionale des milieux humides et hydriques de la MRC

Rapport d'inspection de la gestionnaire régionale des milieux humides et hydriques

Objet : Dépôt des rapports d'inspections

- **Saint-Léon-le-Grand – Ruisseau Hector-Plante**
- **Saint-Barnabé – Ruisseau Melançon**

N/D : 1502.02

CONSIDÉRANT QUE la gestionnaire régionale des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé a effectué des inspections aux endroits mentionnés précédemment, pour des problématiques reliées au libre écoulement des eaux et d'une canalisation d'un cours d'eau sans permis ni autorisation;

CONSIDÉRANT ces inspections, des rapports ont été déposés au Conseil de la MRC de Maskinongé par cette dernière;

POUR CES MOTIFS :

283/10/2024 Proposition de Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était reproduit au long ici;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé prend acte du dépôt des rapports d'inspection pour des problématiques reliées au libre écoulement des eaux et d'une canalisation d'un cours d'eau sans permis ni autorisation.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

Objet : Recommandation d'un projet
N/D : 306.01 et 1406.02

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de l'entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution numéro 137/05/2020, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du projet suivant, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Installation lumières au DEL (terrain de baseball) et d'une table de pique-nique	Louiseville	50 034,03 \$	107 114,39 \$
Total		50 034,03 \$	107 114,39 \$

POUR CES MOTIFS :

284/10/2024 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé;

QUE le préfet ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que le versement soit autorisé conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente;

QUE l'agent de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 – Signature innovation

Objet : Réadoption du cadre de gestion de l'Entente sur le projet « Signature innovation » de la MRC de Maskinongé
N/D : 307.06

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente, le 10 juillet 2023, relative au programme « *Signature innovation* » dans le cadre du Volet 3 - Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a adopté, le 10 juillet 2024, le *Cadre de gestion* de ladite entente comme demandé par le MAMH;

CONSIDÉRANT différentes demandes d'aide financière reçues par le comité directeur de l'entente, des modifications au *Cadre de gestion* ont dû être effectuées, à savoir :

1. Plafonner l'aide financière pour l'achat d'équipements collectifs (page 12 du *Cadre de gestion*) à :
 - 50 % du coût total des équipements pour les municipalités, et les organismes à but non lucratif (OBNL);
 - 25 % du coût total des équipements pour les entreprises privées.
2. Rehausser la note de passage à 70 % au lieu de 60 % (page 14 du *Cadre de gestion*).

CONSIDÉRANT les modifications apportées au *Cadre de gestion*, le Conseil de la MRC de Maskinongé doit réadopter ledit cadre;

POUR CES MOTIFS :

285/10/2024 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve les modifications apportées au *Cadre de gestion* de l'entente relative au programme « *Signature innovation* » dans le cadre du Volet 3 - Fonds régions et ruralité et procède à la réadoption dudit cadre;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 – Signature innovation

Objet : Recommandation d'un projet

N/D : 306.01 et 1406.02

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée, le 10 juillet 2023, entre la MRC de Maskinongé et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 – Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a versé une aide financière à la MRC de Maskinongé pour la réalisation du projet « *Un territoire près de sa nature* »;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet et la recommandation du comité directeur de l'entente d'approuver ce dernier, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Aménagement de sentiers multifonctionnels et de zones d'habiletés	Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc	68 364,00 \$	85 455,00 \$
Total		68 364,00 \$	85 455,00 \$

POUR CES MOTIFS :

286/10/2024 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que le versement soit autorisé conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente;

QUE l'agent de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente dans le cadre du FRR – Volet 3 – Signature innovation.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Entente de vitalisation

Objet : Adoption du rapport annuel des activités du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 - entente de vitalisation, intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT le prélèvement rétrospectif par la MRC de Maskinongé, des frais de gestion, notamment en appliquant le taux maximum conformément à l'annexe A de l'entente, et les changements survenus au niveau de certains projets entraînant des modifications au montage financier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en vertu de ladite entente, de produire, d'adopter et de déposer sur le site Internet de la MRC de Maskinongé, et de soumettre au MAMH, le rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 du FRR – Volet 4 – entente de vitalisation;

POUR CES MOTIFS :

287/10/2024 Proposition de Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 du FRR – Volet 4 – entente de vitalisation;

QUE soit transmis le rapport au MAMH, conformément à l'entente intervenue.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Entente de vitalisation

Objet : Adoption du Cadre de vitalisation – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale, axe Vitalisation – Entente de vitalisation 2020-2025

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a été déclarée « dévitalisée », et ce, à la suite de la publication de l'indice de vitalité économique (IVÉ) de l'année 2020 en la faisant passer du quartile Q4 à Q5;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé a adopté le *Cadre de vitalisation* du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – entente de vitalisation (réf : #R 187/06/2024);

CONSIDÉRANT l'actualisation du *Cadre de vitalisation* – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale, axe Vitalisation – Entente de vitalisation 2020-2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le *Cadre de vitalisation* actualisé;

POUR CES MOTIFS :

288/10/2024 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte le *Cadre de vitalisation* - Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale, axe Vitalisation – Entente de vitalisation 2020-2025, actualisé;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Entente de vitalisation

Objet : Adoption du comité de vitalisation – Règles de fonctionnement

N/D : 1404.05

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a été déclarée « dévitalisée », et ce, à la suite de la publication de l'indice de vitalité économique (IVÉ) de l'année 2020 en la faisant passer du quartile Q4 à Q5;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a adopté la mise en place d'un nouveau comité de vitalisation, suite à la signature d'un avenant suite à une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), (réf : # R 223/07/2024);

CONSIDÉRANT l'établissement des règles de fonctionnement dudit comité et qu'il y a lieu d'adopter ces dernières;

POUR CES MOTIFS :

289/10/2024 Proposition de Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les règles de fonctionnement du comité de vitalisation mis en place suite à la signature d'un avenant dans le cadre de l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – vitalisation.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de Maskinongé

Objet : Demande d'abolir la catégorie « membre délégué d'office » des membres du conseil d'administration du SANA

N/D : 110.02

CONSIDÉRANT la demande du Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de Maskinongé, d'abolir la catégorie « membres délégués d'office » des membres du conseil d'administration du SANA (réf : 24-09-2024);

CONSIDÉRANT QUE cette demande est une recommandation de la conseillère en immigration, madame Camila Gomes Romao du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations de cette dernière, la reconduction financière pour le SANA, dans le cadre du programme de soutien à la mission (PSM), est à risque, étant donné qu'un membre d'office représentant le milieu public (MRC de Maskinongé) siège au conseil d'administration du SANA, ce qui n'entre pas dans les conditions du MIFI;

POUR CES MOTIFS :

290/10/2024 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Dominic Germain, représentant d'Yamachiche;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la demande du SANA d'abolir la catégorie « membres délégués d'office » des membres du conseil d'administration de l'organisme;

QU'une confirmation de ladite décision soit envoyée à la MRC de Maskinongé après l'assemblée générale annuelle du SANA.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Objet : Offres de prix pour la réfection de la toiture – Agroa Desjardins

N/D : 306.01 et 1410.0309

Ce sujet a été ajourné et sera présenté à la séance ordinaire du Conseil, le mercredi 13 novembre 2024.

RESSOURCES HUMAINES

Objet : Embauche d'une aménagiste chargée de projet

N/D : 405

CONSIDÉRANT le rapport d'entrevue déposé au conseil pour faire suite à l'appel de candidatures pour un poste d'aménagiste chargée de projets, poste régulier à temps plein;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Vicky Violette;

POUR CES MOTIFS :

291/10/2024 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Vicky Violette au poste d'aménagiste chargée de projets, et ce, aux conditions de travail suivantes à savoir :

- Poste régulier à temps plein;
- Intégration à la classe d'emploi 8 – échelon 5 - conformément à la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé – 2023-2027;
- Soumis à une période d'essai de 672 heures effectivement travaillées à compter du 15 octobre 2024.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Objet : Programme de cadets 2025

N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé avait adhéré à ce Programme en 2024 afin de favoriser une présence policière dans le cadre de la démarche de prévention sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente de partenariat conclue en 2024 entre la Sûreté du Québec et la MRC de Maskinongé, le programme a permis d'accueillir la présence de quatre (4) cadets pour l'ensemble du territoire;

POUR CES MOTIFS :

292/10/2024 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé réitère sa demande de quatre (4) cadets dans le cadre du Programme de cadets 2025 de la Sûreté du Québec;

QUE les montants afférents à la demande soient prélevés à même le surplus de la Sûreté du Québec.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Énercycle

Monsieur Claude Boulanger informe les élus que les villes de Champlain et Saint-Maurice sont de nouveaux clients pour la vidange des fosses septiques.

De plus, suite au dépôt des prévisions budgétaires 2025 au Conseil de la MRC, monsieur Boulanger profite de l'occasion pour expliquer une légère augmentation au budget qui est pour le volet de la matière organique.

Politique Familles-Aînés

Madame Marilyne Gélinas rappelle la réunion qui aura lieu le 14 novembre 2024 à 19h.

Regroupement des Partenaires du développement social (RPDS)

Monsieur Guillaume Laverdière donne un compte rendu de la rencontre tenue à la MRC de Maskinongé, le lundi 23 septembre 2024 des membres du comité de coordination du RPDS qui ont participé à une journée de planification stratégique, très chargée mais où le plaisir et la bonne humeur cohabitaient avec les idées et la détermination de l'équipe. Une journée essentielle pour définir l'identité, la vision et les actions futures du RPDS.

Prochainement, à la suite de ce grand redémarrage, les comités de travail, pour les chantiers, seront créés et les travaux pourront commencer avec comme mission, d'augmenter la qualité de vie des citoyens de la MRC de Maskinongé. Une correspondance a d'ailleurs été transmise à tous les partenaires, au courant de l'été, afin de connaître leur intérêt à s'engager dans cette démarche.

En terminant, monsieur Laverdière avise l'assemblée que la prochaine rencontre du Conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) se tiendra le jeudi 17 octobre 2024.

Comité de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé

Monsieur Réjean Carle demande qu'en prévision du dépôt des budgets 2025 pour les municipalités de bien vérifier avec leur directeur d'incendie et leur direction générale, les besoins pour les services d'un technicien en prévention incendie, car monsieur Mario Ducharme, préventionniste, n'en fera plus et il y a des obligations dans le schéma de couverture de risques incendies.

Comité de sécurité publique de la MRC de Maskinongé

Monsieur Michel Bourassa rappelle la date et l'heure de la rencontre du comité soit le 24 octobre 2024 à 13 h 30.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES RENDUS

Objets :

- Cour municipale régionale : rapport des statistiques pour le mois de septembre 2024;
- Comité de direction incendie : compte rendu de la rencontre du 4 septembre 2024;
- Comité de sécurité incendie : compte rendu de la rencontre du 3 septembre 2024;
- Service d'évaluation : rapport des activités pour le mois de septembre 2024;
- Services administratifs : rapport de la directrice générale pour les mois d'août et septembre 2024.

293/10/2024 Proposition de Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère, appuyée par Pierre Desaulnier, maire de Saint-Boniface;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport des statistiques de la Cour municipale régionale de Maskinongé, daté du 30 septembre 2024, tel que déposé par la technicienne juridique;
- du compte rendu de la rencontre du 4 septembre 2024 du comité de direction incendie;
- du compte rendu de la rencontre du 3 septembre 2024 du comité de sécurité incendie;
- du rapport des activités du Service d'évaluation, pour le mois de septembre 2024, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du rapport de la directrice générale pour les mois d'août et septembre 2024;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DEMANDES D'APPUIS

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

À la majorité des membres présents, il est décidé de ne pas appuyer cette demande.

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

À la majorité des membres présents, il est décidé de ne pas appuyer cette demande.

BON COUP ET FÉLICITATIONS

Bon coup du mois de septembre 2024

Objet : Vignoble et Domaine Beauchemin
N/D : 705.02

CONSIDÉRANT QUE le Vignoble et Domaine Beauchemin d'Yamachiche a été fondé en 2010 et qu'en décembre 2022, madame Liudmila Terzi et monsieur Richard Brasseur ont fait l'acquisition de cette propriété

CONSIDÉRANT QUE l'établissement exploite près de 15 000 pieds de vigne composés de 15 cépages;

CONSIDÉRANT QU'entre 12 000 et 14 000 bouteilles de vin nordique sont produites annuellement et que ce volume devrait atteindre, d'ici 3 ans, 20 000 bouteilles avec l'ajout de nouvelles parcelles cultivables;

CONSIDÉRANT QUE le Vignoble et Domaine Beauchemin travaille actuellement sur le développement et la production de nouveaux produits, dont un mousseux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs milliers de dollars ont été investis pour l'aménagement d'une salle de dégustation, d'une terrasse ainsi qu'une boutique afin de rendre l'expérience des visiteurs agréable au cours des derniers mois;
POUR CES MOTIFS :

294/10/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé remette le Bon Coup du mois de septembre 2024 au Vignoble et Domaine Beauchemin d'Yamachiche, propriété de madame Liudmila Terzi et monsieur Richard Brasseur pour les investissements effectués et l'ensemble de ses réalisations.

Félicitations

Objet : Reconnaissance pour les années de service d'élus municipaux
N/D : 705.02

CONSIDÉRANT QUE lors du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), cette dernière a procédé à la remise des Méritas, une reconnaissance qui met en lumière les années de service en politique des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, messieurs Réjean Carle, maire de la municipalité de Sainte-Ursule, Jeannis Charette, conseiller municipal à Sainte-Ursule et Georges Lysight, conseiller municipal à Sainte-Angèle-de-Prémont, ont reçu cette reconnaissance de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a également félicité monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé pour ses 35 ans de carrière en politique municipale;

POUR CES MOTIFS :

295/10/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé félicite messieurs Réjean Carle, Jeannis Charette, Georges Lysight récipiendaires d'un Méritas de la FQM ainsi que monsieur Roger Michaud pour ses 35 ans de service en politique municipale.

Félicitations

Objet : Madame Sylvie Béland, conseillère de la Municipalité de Sainte-Ursule
N/D : 705.02

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Béland, conseillère de la Municipalité de Sainte-Ursule a terminé au premier rang de sa catégorie au Ironman 70.3 de New York, le 28 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette victoire a permis à madame Béland de se qualifier pour le Ironman 70.3 World 2025 en Espagne;

CONSIDÉRANT QUE par cet exploit, la conseillère Sylvie Béland est une inspiration pour ses collègues, pour les citoyennes et citoyens de Sainte-Ursule, de même que pour ceux de l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE les saines habitudes de vie sont très importantes pour madame Béland et qu'elle en fait la promotion au sein de sa communauté;

POUR CES MOTIFS :

296/10/2024 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé félicite madame Sylvie Béland pour cette belle victoire et lui souhaite la meilleure des chances pour le défi à venir en 2025.

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Paul Carbonneau préfet, remercie la Confrérie des Sarraszins de l'avoir nommé membre d'honneur et félicite également la ville de Louiseville pour la belle réception donnée à cet effet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus, cependant un citoyen de la municipalité de Saint-Barnabé a été invité par le préfet à prendre la parole.

Le citoyen demande quand la MRC prévoit terminer les travaux pour les citoyens de la rue Bellerive qui sont toujours dans l'attente des travaux de réfection des entrées charretières, afin que ce soit juste et équitable pour tout le monde puisque le dossier est en marche depuis 1 an.

Monsieur le préfet prend la parole et répond que le dossier est toujours d'actualité. Madame Pascale Plante, directrice générale de la MRC ajoute qu'étant donné que les effectifs du Service technique fonctionnent avec du personnel réduit, et qu'avec les inondations du 9 août dernier, ces dernières ont créé une surcharge de travail dans le département, ce dernier doit gérer les priorités. De plus, la directrice générale souligne qu'à sa connaissance, l'ingénieur de la MRC était également en attente de document de la municipalité afin de poursuivre les démarches.

Le citoyen demande s'il est possible de lui envoyer une correspondance afin de lui faire savoir à quand la finalisation des travaux. Madame Plante lui assure qu'il en sera fait, cependant elle doit rencontrer l'ingénieur, quand celui-ci sera disponible, pour connaître l'avancement du dossier.

LEVÉE DE LA SÉANCE

297/10/2024 Proposition de Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à 20 h, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Carole Robert,
Secrétaire au greffe

PAUL CARBONNEAU
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

« Je, Paul Carbonneau, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE

9 OCTOBRE 2024

01. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

- Lettre – Rappel date limite présentation projets visant la création de nouvelles aires protégées en territoire public méridional, continental et marin

02. MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

- Avis public – Travaux de récupération et de détonation de munitions explosives non explosées (UXO) – Lac Saint-Pierre

03. MRC / MUNICIPALITÉS / VILLES

3.1. MRC DES CHENAUX

- Divers documents suite à l'adoption du Règlement 2023-144 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2007-02-47 concernant la modification de la limite de l'affectation récréative et l'affectation agricole sur le territoire de la municipalité de Batiscan

3.2. MRC DE MASKINONGÉ

- MRC en bref édition septembre 2024

3.3. MRC BRÔME MISSISQUOI

- Lettre – Entente sur les services de la Sûreté du Québec

3.4. MRC DE MATAWINIE

- 3.4.1. Divers documents relatifs à l'adoption du Règlement numéro 239-2024 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de créer une grande affectation Récréative intensive à même une grande affectation Villégiature consolidation
- 3.4.2. Divers documents relatifs à l'adoption du Règlement numéro 245-2024 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de modifier certaines dispositions relatives à l'usage « entreprise rurale »

3.5. MRC DE TÉMISCOUATA

- Résolution d'appui – Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

3.6. MRC VAUDREUIL-SOULANGES

- Résolution – Consultation publique sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieu hydrique, dont les zones inondables, de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – Demandes diverses au gouvernement : Autorisation

3.7. MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTIN

- Communiqué – Élection de Jocelyn Fournier au poste de maire

3.8. VILLE DE CAUSAPSCAL

- Résolution – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale – facteur comparatif

04. AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES « AMFM »

- Procès-verbal du 11 juin 2025

05. TOURISME MAURICIE

272/2024

